

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX
Séance du 23 septembre 2021

Date de convocation : le 14 septembre 2021

OBJET :

1. VOTE DES SUBVENTIONS 2021
2. DEPLACEMENT DES PANNEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE D'AGGLOMERATION SUR LA RD 309 ROUTE DE LA MER
3. AVIS SUR LE DEVIS DE LA SARL NAIXIA CONCERNANT LES ILLUMINATIONS DE NOEL
4. TARIF LOCATION SALLE DES FETES POUR LES ASSOCIATIONS
5. QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT AUBIN DES PREAUX, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés, au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de M. HUET Daniel, Maire.

Étaient présents : M. HUET Daniel, Maire, Mmes LAMORT Rachel, BRIERE Nicole, M. GUESNON André, adjoints, MM DESHOQUES Jacky, CHILAYÉE Jean-Pierre ONFROY Sylvain, LEFEVRE Franck conseillers municipaux.

Absents excusés : MM. PESSIN Philippe, BRICE Vincent et Mme LE NAOUR Maryline

M. ONFROY Sylvain a été nommé secrétaire de séance.

1- 2021/24- VOTE DES SUBVENTIONS 2021 :

Le Conseil Municipal, VOTE, à l'unanimité, pour l'année 2021, une somme de 4 000 euros pour les subventions suivantes :

Noms des associations	Propositions Subventions 2021
Comité lutte contre le cancer	25 €
Association des donneurs de sang	20 €
Association Aveugles de la Manche	20 €
AGAPEI	20 €
Coopérative scolaire	200 €

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX
Séance du 23 septembre 2021

Bibliothèque pédagogique Granville	50 €
Association « le souvenir Français »	20 €
Association des Saint Aubin de France	31 €
Fonds d'aide aux jeunes en difficulté	105.11 € (457 h x 0.23 €)
Fonds de Solidarité Logement	274.20 € (457 h x 0.60 €)
Réseau d'Aides Spécialisés Aux Elèves en difficultés (RASED)	50 €
Comité d'Organisation du Carnaval de Granville	150 €
Association de Chasse de la Vallée du Thar	150 €
Association Objectif Solidarité Emploi (O.S.E)	30 €
APE COLIN MAILLARD	1 312.50 €
TOTAL	2 457.81 €
PREVU AU BUDGET	4 000.00 €
RESTE	1 542.19 €

2- DEPLACEMENT DES PANNEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE
D'AGGLOMERATION SUR LA RD 309 ROUTE DE LA MER :

Monsieur le Maire fait un résumé au Conseil Municipal du rapport du Conseil Départemental concernant l'analyse de vitesse sur la route départementale 309.

Monsieur le Maire propose de déplacer le panneau d'entrée et de sortie de l'agglomération sur cette route afin de réduire la vitesse dès les premières habitations route de la mer.

D'autres solutions sont proposées pour l'aménagement de cette route. Monsieur le Maire et ses adjoints en parleront avec un responsable des routes départementales et la question sera débattue lors d'un prochain conseil

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX
Séance du 23 septembre 2021

3- 2021/25-AVIS SUR LE DEVIS DE LA SARL NAIXIA CONCERNANT LES ILLUMINATIONS DE NOEL :

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise NAIXIA de Saint Manvieu Norrey pour un contrat pack illumination comprenant la location, la pose, l'allumage, l'entretien, l'extinction, la dépose et le stockage d'une durée de contrat de 4 ans, pour un montant de 5 694,00 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal, décide de ne pas donner suite à ce devis.

Les membres du conseil préfèrent opter pour la solution d'achat de décorations après le changement des candélabres.

4- 2021/26- TARIF LOCATION SALLE DES FETES POUR LES ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire rappelle aux membres que la salle est mise à disposition gratuitement un week-end par an pour une réunion à but non lucratif et ensuite 60 € + gratuité de la vaisselle. Ce prix concerne toutes les associations de la commune et qu'il serait bon de réglementer ce prix par rapport aux actions entreprises par ces associations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal, décide la mise à disposition :

- gratuitement une fois par an pour les associations de la commune qui ont un intérêt communal, à savoir : le comité des fêtes, l'association de chasse, l'association des parents d'élèves et l'association des anciens combattants, et ensuite 60 € ;
- pour les associations communales qui n'ont pas d'intérêt communal et qui ne sont pas citées au-dessus la salle sera louée au prix de 60 €.

5- QUESTIONS DIVERSES :

a°) 2021/27- EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES « ROUTE DE LA MAIRIE, ROUTE DE LA MALENFANDIERE » APS 447054 :

Monsieur le Maire présente aux Membres du conseil municipal les nouvelles estimations pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications « Route de la Mairie, Route de la Malenfandière ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 350 000 € HT.

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX
Séance du 23 septembre 2021

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de Saint-Aubin-des-Préaux s'élève à environ 125 100 € HT.

Les Membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décident la réalisation de l'effacement des réseaux « Route de la Mairie et Route de la Malenfandière »,
 - Demandent au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le : (4^{ème} trimestre 2022),
- Acceptent une participation de la commune au titre de l'effacement du réseau électrique de 125 100 € HT,
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses,
- Cette délibération remplace et annule la délibération 2021/17 du 06 avril 2021.

b°) 2021/28- DEMANDE DE DETR POUR L'EFFACEMENT DES RESEAUX :

Le Conseil Municipal, a accepté le devis du SDEM 50 d'un montant de 125 100 € HT pour les travaux d'effacement des réseaux « Route de la Mairie et Route de la Malenfandière ». Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils veulent faire une demande de subvention au titre de la DETR pour ces travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DERT ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir après la délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la sous-préfecture d'AVRANCHES.

c°) Continuité de la voie douce :

Monsieur André GUESNON, adjoint, informe le Conseil Municipal que la voie

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX
Séance du 23 septembre 2021

douce est créée à l'entrée du lotissement « le hameau du Coudray » et qu'il faudrait continuer cette voie, c'est-à-dire en partant du hameau du Coudray jusqu'au carrefour en allant vers le centre bourg, le long de la route de la mer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de contacter les propriétaires pour acheter une bande de terrain le long de la RD 309.

d°) 2021-29 - Prix pour remettre en fonctionnement le détecteur de décibels :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le détecteur de son a été installé dans la salle des fêtes. Un afficheur lumineux indique en continu la valeur instantanée du son et la moyenne du niveau sonore sur une minute.

Dès que la valeur instantanée dépasse 95 décibels au capteur, le signal orange se met à clignoter. Il faut immédiatement réduire le niveau sonore. Lorsque, pendant une minute, la moyenne du niveau sonore dépasse 95 décibels, le signal rouge se met à clignoter et l'alimentation des prises est automatiquement coupée, après la troisième coupure l'alimentation électrique est définitivement coupée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- qu'en cas d'infraction constatée : neutralisation du capteur de son ou de blocage du détecteur de son (après la troisième coupure de l'alimentation électrique), une amende de 50 € sera facturée au locataire de la salle.

e°) 2021-30 - Avis sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Jean-des-Champs :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Jean-des-Champs pour avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Jean-des-Champs.

f°) retard des parents qui dépassent l'heure de fin de la garderie

Mme Nicole BRIERE, adjointe, informe le Conseil Municipal que certains parents viennent régulièrement chercher leurs enfants après l'heure de fermeture de la garderie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, charge Monsieur le Maire d'envoyer un courrier aux parents retardataires dans un premier temps, en cas d'abus répété le conseil municipal se garde le droit de facturer le retard, ce tarif sera décidé lors d'un prochain conseil si nécessaire.

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX
Séance du 23 septembre 2021

g°) Repas des anciens

Mme Rachel LAMORT, adjointe, informe le Conseil Municipal que le repas des anciens aura lieu le dimanche 07 novembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45 minutes.

Le Maire,
Daniel HUET.

